



© CH. Morio

AUX ÉTATS-UNIS, AVEC L'US FISH AND WILDLIFE SERVICE

Importation de trophées de lion maintenue

Nous avons déjà évoqué ce sujet dans notre édition n°466 de février 2015. Reste qu'entre la rédaction de cet article et sa parution, les choses ont évolué. Voici donc une nouvelle mouture de l'information.

À la demande du Bureau fédéral des pêches et de la vie sauvage (US Fish and Wildlife Service), les États-Unis ont envisagé, fin octobre 2014, de placer le lion dans leur liste des espèces en danger d'extinction. Cette

décision faisait suite à une demande de protection des mêmes grands félins effectuée en 2011 par une coalition d'organisations environnementalistes. La mesure devait devenir effective au terme d'une période de 3 mois durant laquelle toutes les parties prenantes pouvaient soumettre leurs questions et commentaires. Parmi les effets concrets, l'interdiction pour les chasseurs américains de rapatrier leurs

trophées de lions aux États-Unis. Or, après examen complet des arguments des pro et des anti, l'US Fish and Wildlife Service a conclu qu'il n'y avait pas nécessité, pour l'heure, de classer la gent léonine dans la catégorie « en voie d'extinction ». Le Bureau fédéral a quand même marqué le coup en plaçant l'animal dans la liste des espèces menacées. Ceci ne remet cependant pas en cause sa chasse ni la rentrée des trophées aux États-Unis.